



Noël-Cerneux, le 20 mars 2025

DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Service transition écologique
Département Évaluation environnementale
Pôle Viotte, 5 voie Gisèle HALIMI
BP 31269
25005 BESANÇON CEDEX

Objet : saisine de l'autorité environnementale pour avis sur la décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver en pièce jointe les documents nécessaires à l'examen au cas par cas ad hoc défini aux articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme.

La procédure concernée est une modification de droit commun.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Maire,
Corinne PARATTE.

